



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-326**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-270510-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2023, la Ville lance donc un Appel à projets artistiques pour la Biennale d'Aix 2024 autorisé par le Conseil Municipal du 21 juillet 2023 par la délibération n° DL.2023-293, diffusé du 28 juillet au 10 octobre 2023.

Une partie des subventions a été attribuée par les délibérations n°DL.2024-62 du 09 février 2024 et n°DL.2024-155 du 05 avril 2024, pour permettre aux structures associatives du territoire de s'inscrire dans la programmation globale de la 2e édition de la Biennale d'Aix selon les principaux critères suivants :

- Défendre des propositions artistiques exigeantes,
- Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet,
- Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion,
- Être porté par une structure fortement ancrée sur le territoire.

Les projets devaient également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents champs artistiques,
- Accueillir des résidences artistiques,
- Investir l'espace public,
- Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création,

- Proposer des projets intégrant une dimension d’action culturelle et de médiation,
- Mettre en œuvre des projets participatifs,
- Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire,
- Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité.

Dans le cadre des Maisons Créatives, la Biennale soutient les projets artistiques en lien avec les structures de proximité. Il s’agit ici des projets portés par les centres sociaux.

Le tableau présenté ci-dessous concerne les aides attribuées aux structures associatives dans le cadre de l’Appel à Projets artistiques pour la Biennale d’Aix 2024.

Subventions Appel à projets pour la Biennale d'Aix – CM juillet 2024					
N° Tiers	Structure porteuse	N° Dossier	Convention	Type	Montant Sub° CM 19 juillet 2024
9205	Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste	1523	AV n°2 globalisé Education	FP	22 000 €
9220	Association de Gestion du Centre Albert Camus	1540	AV n°2 globalisé Education	FP	4 000 €
9204	Centre Social Culturel La Grande Bastide	1573	AV n°2 globalisé Education	FP	6 090 €
	Total				32 090 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER des subventions de fonctionnement projet aux associations citées dans le tableau et retenues dans le cadre de l’Appel à projets artistiques global pour la Biennale d’Aix pour un montant global de 32 090 € ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 15127-311-65748-933 dédiée de la Biennale d’Aix 2024 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-AUTORISER le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus.

DL.2024-326 - BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

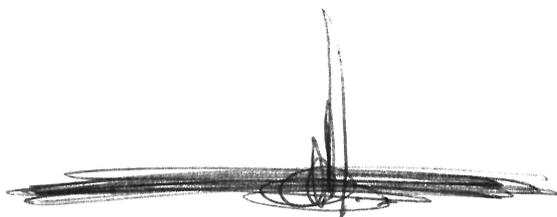
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

